



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit :**
Nom du produit: **Powerflame Citronella**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées Huile parfumée
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur: Powerflame GmbH
Zürichstrasse 38
CH 8840 Einsiedeln
Tel.: ++41 55 418 44 99
info@powerflame.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL : +49 – (0) 6132-84463, GBK GmbH (24h-7d/w-365d/a)
ORFILA (INRS) : +33 1 45 59 59

Rubrique 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification (CE N° 1272/2008) Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.
- 2.2 Eléments d'étiquetage**
Étiquetage particulier de certains mélanges
EUH208 Contient (R)-p-Mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers**
Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

- 3.1 Mélanges**
Caractérisation chimique Ester méthylique d'acide gras d'huile de colza, parfumé et coloré.

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
227-813-5	(R)-p-Mentha-1,8-diène	<1%
5989-27-5		
601-029-00-7	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410	
01-2119529223-47		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
Indications générales Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise consulter un médecin.
- Après inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

Après contact avec la peau	Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Après contact avec les yeux	En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.
Après ingestion	Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler aussitôt un médecin. Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

6.4 Référence à d'autres rubriques

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger :

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion :

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile parfumée

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Mesures d'hygiène :

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains :

Gants (résistants aux solvants)

Protection de la peau :

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique

Liquide

Couleur

Jaunâtre

Odeur

Parfumé



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

Modification d'état	
Point de fusion	Env. - 10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Env. 300 °C
Point d'écoulement	Env. - 10 °C
Point d'éclair	180 °C DIN 51758
Dangers d'explosion	Miscible avec la plupart des solvants organiques
Limite inférieure d'explosivité	n.d.
Limite supérieure d'explosivité	n.d.
Température d'inflammation	n.d.
Densité (à 17 °C)	0,883 g/cm ³
Hydrosolubilité (à 20 °C)	Non miscible
Viscosité cinématique	4 mm ² /s DIN 51562
Teneur en solvant	>95%

9.2 Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Sous une pression normale, distillable sans décomposition.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Irritation des yeux (lapin): Non irritant [OCDE 405]

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes,



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique Observation diverses

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

CL50/Poisson > 100 mg/l
CE50/Bactéries > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

De facile désintégration biologique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol Mobilité

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produits
200113

DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); solvants; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN):

14.1 Numéro ONU

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4 Groupe d'emballage

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5 Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV) :

0%

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D) :

1 - pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient (R)-p-Mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 31

Remplace la date: 12.04.2018

Numéro de version : 2

Date de révision: 12.12.2018

Nom de produit: **Powerflame Citronella**

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)